

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an **deux mille quatorze** et le **dix-neuf** du mois de **Mai** à **18 heures et 30 minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 Mai 2014**.

Date d'affichage : **12 Mai 2014**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

† Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2014/35 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'article 22 du Code des Marchés Publics (CMP) prévoit, pour les collectivités territoriales, l'élection d'une commission d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent. Il précise que la durée de l'élection d'une CAO est calée sur celle du mandat de ses membres. Le renouvellement général des conseils municipaux impose donc son renouvellement.

Il ajoute que selon les articles du CMP, il y a lieu d'élire 3 membres titulaires ainsi que, en nombre égal, 3 membres suppléants, normalement au scrutin secret, sauf si les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de procéder à main levée.

Monsieur le Maire, Président de droit de cette commission propose comme membres titulaires :

- Monsieur Antoine PES, Monsieur Francis GRAÖ et Monsieur René CAUSSIGNAC ;

Et comme membres suppléants :

- Monsieur Henri COSENZA, Monsieur Serge VASELLI et Monsieur Armel AÏTA.

Les élus prennent la décision de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** en tant que membres titulaires :

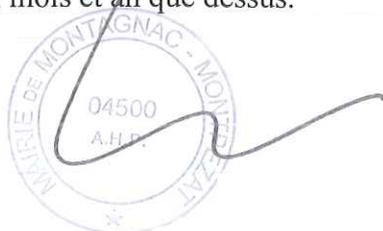
- Monsieur Antoine PES,
- Monsieur Francis GRAÖ,
- Monsieur René CAUSSIGNAC ;

- **ET DESIGNE** en tant que membres suppléants :

- Monsieur Henri COSENZA,
- Monsieur Serge VASELLI,
- Monsieur Armel AÏTA.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

I Maire
François GRECO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an **deux mille quatorze** et le **dix-neuf** du mois de **Mai** à **18 heures et 30 minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 Mai 2014**.

Date d'affichage : **12 Mai 2014**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2014/36 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE
DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire expose que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une
commission des impôts directs présidée par Monsieur le Maire.

Il précise que dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires
titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Il ajoute que ces commissaires, titulaires et suppléants, sont désignés par les soins de la Direction
Départementale des Finances Publiques (DDFiP), sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par
le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne lecture de cette liste.

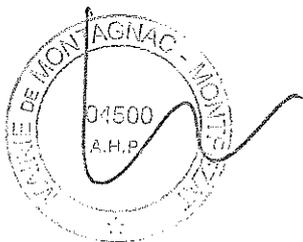
Madame Martine GRECO demande à ce que ces personnes soient prévenues par courrier.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DRESSE** une liste de proposition de douze titulaires et douze suppléants annexée à la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la transmission de ce document à Monsieur le Directeur Départemental des
Finances Publiques des Alpes de Haute Provence ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Président : Monsieur François GRECO, Maire

Commissaires titulaires :

Taxe foncière :

- M. Michel FEUTRAY
Chemin du Vallon
04500 Montagnac – Montpezat
- Mme Monique MALOSSANE
Chemin du Barry
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Serge VERNET
Campagne les Fabres
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Thierry REILLE
Ferme les Fabres
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Pierre SANCHIZ
Plan de Croix
04500 Montagnac – Montpezat

Propriétaire forestier :

- M. Jean-Pierre ARENE
Chemin du Peyron
04500 Montagnac – Montpezat

Taxe d'habitation :

- M. Jean-Claude STALDER
Chemin de Roumoules
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Jean-Louis ARISTIPE
Chemin du Moulin
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Armel AÏTA
Rue de la Mairie
04500 Montagnac – Montpezat

Taxe professionnelle :

- M. Claude LENTZ
Route d'Allemagne
04500 Montagnac – Montpezat
- M. André CAIRE
Chemin de Sainte Croix
04500 Montagnac – Montpezat

Hors commune :

- M. Gilbert FANGUIAIRE
Le Peyronnet
04500 RIEZ

Commissaires suppléants :

- M. Jean-Claude IVALDI
Route de Quinson
04500 Montagnac – Montpezat
- M. André VERNET
Chemin de Saint Christophe
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Paul CURTY
Domaine du Château
04500 Montagnac – Montpezat
- Mme Maryse MAUREL
Chemin de Moustiers
04500 Montagnac - Montpezat
- Monsieur Gérard BAZIN
Quartier Janson
04500 Montagnac - Montpezat

- M. Roger REILLE
Ferme les Fabres
04500 Montagnac – Montpezat

- M. Michel POIREE
Lotissement Saint Christophe
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Jacques GRANCHAMPS
Route d'Allemagne
04500 Montagnac - Montpezat
- Mme Aurélie LLOUBES
Chemin de Sainte - Croix
04500 Montagnac - Montpezat

- M. Claude FALCO
Chemin de Moustiers
04500 Montagnac – Montpezat
- M. Jean-Marc SEGOND
Route d'Allemagne
04500 Montagnac – Montpezat

- M. Pierre BANON
Route de Valensole
04500 ALLEMAGNE EN PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an **deux mille quatorze** et le **dix-neuf** du mois de **Mai** à **18 heures et 30 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 Mai 2014.**

Date d'affichage : **12 Mai 2014.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Assistants représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2014/37 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIF 2014, LIEE AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC L'ASSOCIATION MULTI ACCUEIL « LA MARELLE ENCHANTEE »

Monsieur le Maire explique aux membres présents que le Contrat Enfance Jeunesse, signé en 2011, arrive à terme le 31 Décembre 2014.

Il précise que respectueuse de ces engagements, la Commune a versé des subventions d'un montant de 19 921,46 € en 2012, et de 17 217,30 € en 2013.

Cette année, au vu des budgets et des prévisions du nombre d'enfants à accueillir, la subvention doit s'élever à 21 189,95 €

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention d'objectif 2014, liée au contrat enfance jeunesse avec l'association multi accueil « La Marelle Enchantée » telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire
François GRECO**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf du mois de Mai à 18 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 Mai 2014.

Date d'affichage : 12 Mai 2014.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2014/38 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : RENFORT DU PERSONNEL TECHNIQUE EN PERIODE ESTIVALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme tous les ans, durant la période estivale, il y a lieu de renforcer l'équipe du personnel technique pour divers travaux de voirie et d'entretien des rues du Village de MONTAGNAC – MONTPEZAT.

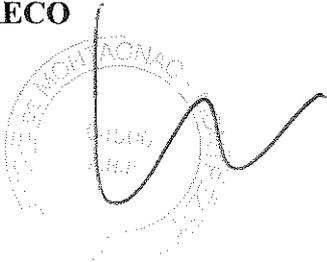
Monsieur le Maire propose, cette année, d'embaucher deux agents supplémentaires sous contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois maximum chacun, à compter du 1^{er} Juin 2014.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à renforcer l'équipe du personnel technique pendant la saison estivale dans les conditions énoncées ci-dessus, soit par l'embauche de deux agents supplémentaires sous contrat à durée déterminée d'une durée de 4 mois maximum, à compter du 1^{er} Juin 2014 ;

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an **deux mille quatorze** et le **dix-neuf** du mois de **Mai** à **18 heures et 30 minutes**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 Mai 2014**.

Date d'affichage : **12 Mai 2014**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2014/39 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : D.L.V.A. : RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » a établi un rapport qui a été approuvé le 15 Avril 2013 (délibération N°CC-7-04-13) par le conseil communautaire mais aussi par les communes membres.

Il précise que ce rapport a nécessité des réajustements concernant les nouvelles compétences comme l'éclairage public, les massifs forestiers, les rivières, l'enfance-jeunesse et la culture. Le 21 Janvier 2014, la CLECT a donc établi un rapport complémentaire tenant compte de ces réajustements, approuvé par le conseil communautaire du 04 Février 2014.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce rapport complémentaire dont il donne lecture ainsi que de la délibération du conseil communautaire qui l'accompagne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport complémentaire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération « Durance, Luberon, Verdon Agglomération » tel que présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 MAI 2014

L'an **deux mille quatorze** et le **dix-neuf** du mois de **Mai** à **18 heures et 30 minutes**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 Mai 2014**.

Date d'affichage : **12 Mai 2014**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés : M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

M. Bernard BATIFOULIER donne pouvoir à M. François GRECO –

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI -

DELIBERATION N° 2014/40 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOCALE 2014 (FSL 2014)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Commune a besoin de renouveler son parc de véhicule, notamment remplacer le C15 acquis par la Commune en 2001.

Il précise que ce véhicule a servi non seulement aux divers trajets vers Riez, Montpezat, Manosque et autres, mais aussi d'engin de déneigement, pour saler la voirie.

La Commune a investi dans l'acquisition d'un petit tracteur qui sert à la fois, à la belle saison de tondeuse (par engin autoporté) et sur lequel il peut aussi être installé la lame de déneigement pour la saison hivernale.

Monsieur le Maire ajoute qu'aujourd'hui, les différents services (administratif, école, technique) ainsi que les élus, ont besoin d'un véhicule utilitaire pour les divers trajets à effectuer (missions, formations...). La Région propose pour ce genre d'acquisition, des subventions au titre du fonds de solidarité locale pour les petites communes de moins de 500 habitants ayant un potentiel fiscal inférieur à 700 € par habitants. Si les conditions sont respectées, la subvention proposée peut s'élever à 80 % du montant à financer.

Le plan de financement de ce projet peut être :

Montant HT du projet	17 000 €
Subvention Région (80 %)	13 600 €
Autofinancement	3 400 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire pour la Commune de Montagnac – Montpezat ;
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de la Région au titre du Fonds de Solidarité Locale 2014 afin d'alléger la charge communale.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

I le Maire
F. François GRECO

